



Accident centre de loisir

Par **mariadelmar**, le **12/07/2013** à **15:55**

Bonjour, ma fille a eu un accident grave au centre de loisir il y a deux ans à l'âge de 3 ans et demie ; un doigt a été imputé par une porte non sécurisée ; elle est à sa deuxième opération, elle n'a pas perdu le doigt mais ils restent de séquelles tant au niveau de l'amplitude du mouvement et l'ouverture que de l'esthétique. Nous souhaiterions recevoir la déclaration d'accident de la part de l'assurance du centre de loisir (qui dépend de la mairie de la ville), mais ni le centre ni l'assurance nous la transmettent (nous avons déjà fait beaucoup d'appels et envoyé de courrier en recommandé) : 1- avons-nous le droit d'exiger cette déclaration? 2- pourrait-elle nous être demandée dans le futur pour justifier l'accident pour la suite des soins (chirurgie réparatrice selon évolution, chirurgie esthétique quand elle sera adulte...) 3- nous n'avons pas porté plainte malgré la gravité, conseillez-vous de le faire dans un tel cas et si oui pouvons-nous le faire encore ou il est trop tard? Quelles sont les conséquences de porter ou non plainte?...ne pas le faire, peut-il porter préjudice à ma fille par la suite...En vous remerciant par votre retour